

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 72 (1927)
Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dr Guillerey sait sans doute que dans le nôtre la routine et l'expérience font commettre bien des erreurs, en particulier en ce qui concerne l'affouragement et les soins à la rentrée du travail. Un peu plus de lumière, répandue à la campagne surtout, ne serait pas superflue.

Je profite de l'occasion pour signaler à tous ceux qui s'intéressent au cheval deux albums fort intéressants concernant l'admirable race anglo-arabe, le cheval à la mode. L'un, *Les chevaux Limousins*, éditée par le syndicat du Limousin hippique à Limoges, l'autre *Le cheval anglo-arabe*, édité par le syndicat des éleveurs du S.-O. Imprimerie tarbaise, 50, avenue Bertrand Barère, à Tarbes. P.

La giustizia della nostra guerra desunta da un documento ufficiale austriaco. G. Savona. Roma Soc. an. Poligrafica italiana.

L'auteur démontre, en quelques pages, le bon droit de l'intervention de l'Italie dans la guerre à côté des Alliés, en analysant et publiant « in extenso » des documents que l'Autriche-Hongrie donna à la presse en 1915 à La Haye.

Une partie de ces documents remonte à l'année 1900 et traitent de l'obligation réciproque du maintien du « statu quo » dans les Balkans ; les autres précèdent immédiatement l'ouverture des hostilités en 1914, ou l'entrée en guerre de l'Italie.

Parmi ces derniers, le plus important est celui du 25 juillet 1914 par lequel l'Italie communiquait qu'... « au cas où ce conflit prendrait une tournure guerrière et amènerait une occupation, fût-ce temporaire, du territoire serbe, elle se réserverait de faire valoir ses droits à des compensations, droits fondés sur l'article VII du traité d'alliance ». Ce point de vue est confirmé et complété par une autre note du 2 août 14 d'où découle que l'Autriche aurait pu facilement éviter la guerre, et la non-application du « casus foederis » au conflit qui venait d'éclater.

Les inconciliables points de vue sur la question des compensations jaillissent des textes des notes échangées.

De cette publication ressort la préoccupation légitime de démontrer que l'Italie a tenu ses engagements, et qu'elle maintiendra, à l'avenir aussi, les traités qui sont à la base de sa politique internationale. M.

COMBUSTIBLES

GROS

en tous genres

DÉTAIL

A. BLANC-MOREL

— LAUSANNE —

Bureau de commandes :

Bureau et Chantiers :

15, PLACE PALUD, 15

Rue de Genève (Pont de Chauderon)

TÉLÉPHONE 31,63.

A vendre

Revue Militaire 1907/20 — Militärzeitung
1908/27 — Skys 1911/27 — Feuille Mili-
taire 1912/21 — Case poste 77, Airolo.